



perception du supplement familial

Par **GINETTE_old**, le **02/09/2007** à **12:17**

Je suis agent technique des collectivite locales et j ai 41 ans celibataire et je suis separe de ma concubine depuis six ans et nos deux enfants de 14 et 9 ans vivent avec elle . rnje n ai pas declare a mon employeur cette situation rnj ai percu le supplement familial depuis notre separation et elle aussi Nous avons depuis percu le supplement familial tout les 2rnJE TRAVAILLE DANS UNE MAIRIE ET ELLE A L HOPITALrnLe receveur payeur qui gere la collectivite ou je travaille a demande à ne plus payer le supplement familial ce qui est fait depuis aout 2007rnje vis maritalement avec une femme qui a 1 fille naturellemnmon ex vit maritalement avec un homme avec qui elle a une fillernrnpeut on me faire restituer le trop percu ?rndois je faire une declaration ecrite ?rn la mere de mes enfants sera t elle ennuyee?rndoit elle faire une declaration sur l honneurMERCi DE ME REPONDRE